

# ACTES DE PREVENTION

Comme vous le savez, **AGF Collectives s'inscrit depuis longtemps dans une logique de prévention et souhaite aider ses clients à préserver leur capital santé.**

La prévention étant un objectif prioritaire de santé publique, AGF Collectives rembourse, dans le cadre de ses contrat Santé, l'intégralité du ticket modérateur pour **TOUTES les prestations de prévention** selon une liste fixée par le législateur et présentée ici.

Tour d'horizon de ces actes et de leur intérêt

Actes de prévention	Principe
<p><b>Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures(SC8)</b>            sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· que l'acte soit effectué sur les 1ère et 2ème molaires permanentes,</li> <li>· qu'il n'intervienne qu'une fois par dent</li> <li>· et qu'il soit réalisé en cas de risques carieux et avant le 14ème anniversaire</li> </ul>	<p>L'application d'un « ciment dentaire » sur les aspérités de la dent permet, grâce à l'obtention d'une barrière physique lisse et plane contre l'accumulation de plaque, de prévenir la carie.</p>
<p><b>Détartrage complet sus et sous-gingival effectué en deux séances maximum(SC12)</b></p>	<p>Le dépôt de tartre favorise le développement de maladies gingivales et parodontales. Le détartrage consiste en l'élimination de ce dépôt dur (soit par « grattage » soit par utilisation d'appareils à ultrasons) et en un polissage des surfaces ainsi nettoyées.</p>
<p><b>Bilan du langage oral et /ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit (AMO24)</b>, à condition qu'il s'agisse d'un premier bilan réalisé chez un enfant de moins de 14 ans</p>	<p>Certains dysfonctionnements du langage oral et/ou écrit sont décelables à partir d'un bilan réalisé chez un spécialiste tel que l'orthophoniste</p>
<p><b>Dépistage hépatite B (codes NABM 4713,4714,0323,0351)</b></p>	<p>L'hépatite virale B pose un problème de santé publique majeur lié au risque d'évolution chronique exposant à la survenue de cirrhose et de cancer du foie. Le dépistage se fait par Analyses sanguines.</p>
<p><b>Dépistage des troubles de l'audition chez les personnes âgées de + de 50 ans</b> pour 1 des actes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audiométrie tonale ou vocale (CDQPO10)</li> <li>- Audiométrie tonale avec tympanométrie (CDQPO15)</li> <li>- Audiométrie vocale dans le bruit (CDQP011)</li> <li>- Audiométrie tonale ou vocale (CDQP012)</li> <li>- Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie (CDQP002)</li> </ul>	<p>Chez les personnes de plus de 50 ans la fréquence des troubles de l'audition est élevée et leurs conséquences semblent sous-estimées. Cela se traduit par une perte de l'intelligibilité du langage qui gêne la possibilité de converser lorsque les interlocuteurs sont multiples. Les troubles auditifs contribuent à terme à l'isolement relationnel des personnes</p>
<p><b>Ostéodensitométrie</b> (pour les femmes de plus de 50 ans et tous les 6 ans)</p>	<p>Cet examen, aussi indolore qu'une radiographie standard, sert à mesurer la densité osseuse, facteur déterminant de la solidité des os, et à estimer le risque de fracture afin d'établir un diagnostic.</p>
<p><b>Vaccinations suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (tous âges)</li> <li>- Coqueluche (avant 14 ans)</li> <li>- Hépatite B (avant 14 ans)</li> <li>- BCG (avant 6 ans)</li> <li>- Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant</li> <li>- Haemophilus influenzae B</li> <li>- Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques dans les conditions prévues par le calendrier vaccinal</li> </ul>	<p>Pour faire face à certaines maladies graves, rien de mieux que le rempart de la vaccination. Cet acte de prévention naturel permet d'épargner de nombreuses vies à l'échelle d'une population. Obligatoire le plus souvent, formalisée à l'aide du calendrier vaccinal, la vaccination est une responsabilité individuelle mais aussi collective.</p>